



# FLOREAL

Forêt Privée de LORraine Et ALSace

Jun 2010- N° 81

PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Philippe Bernard-Michel

## Edito

### Ce bois venu d'ailleurs !

#### SOMMAIRE

##### Edito :

Ce bois venu d'ailleurs !.....p 1

##### Actualités au CRPF :

RGPP, élections..... p 2-3

##### Economie : Cours des bois

Tout va bien, ou presque !.....p 4

##### Homme des bois : René Acrement

Le PDM, je suis pour !.....p 5

##### Technique : Terres agricoles

Plantations aux 19 et 20<sup>ème</sup> siècles.... p 6-7

##### Autour de Nous :

La recherche forestière

Démarche collective et prospective....p 8

##### Parole à Hubert de Chevigny

Président du Syndicat de Moselle .....p 9

##### Arbre au vert : Vosges mosellanes

Les vaches ont la vedette !.....p 10

##### Au coin du bois : Haute qualité

Bien vendre ses feuillus .....p 11

##### De feuilles en aiguilles :

Nos brèves.....p 12

L'inauguration du premier Pompidou "hors les murs de Paris" a été considérée par tous les médias comme un événement capital, un succès exceptionnel. En moins d'un mois, plus de 100.000 visiteurs venus du monde entier se sont déjà offert ce régal des yeux. Tous ravis à ce fameux chapeau chinois tout en bois, mais hélas pour nous... un bois venu d'ailleurs !

Bien triste réalité ! Et nous en sommes seuls responsables. Ce challenge des forestiers étrangers aurait pu être le nôtre si nous avions eu l'audace et le courage de le vouloir en temps voulu, il y a longtemps. Pourtant nous ne sommes pas moins bons que ces Allemands, Autrichiens et Suisses qui ont fourni 30 hectares de forêt pour 18.000 mètres de poutres en lamellé-collé d'épicéa et de mélèze, modélisées par informatique pour former cette extraordinaire structure, tel un chapeau chinois, unique au monde.

Une triste réalité parce que tous les visiteurs, dont en premier le Président de la République, ont été émerveillés par cette réalisation en bois... venu d'ailleurs. "Etonnant, assurément, s'interroge un canadien, car il me semblait que la France produisait elle-même un bois de qualité, labellisé PEFC ?"

Il aurait été bien sûr inconvenant de lui apprendre que la Lorraine est la deuxième région forestière de France, tant en quantité qu'en qualité de bois. Quant aux charpentiers de l'entreprise allemande Holzbau Amann qui ont assemblé les pièces prédecoupées en vrais professionnels, ce sont des as !

Ils n'ont pas lésiné avec les horaires de travail jusqu'à la nuit tombée, quand il a fallu respecter les délais imposés.

Face à ces défis pour la filière bois française, trop souvent prête à se féliciter d'un tas d'arguments plus ou moins contestables pour promouvoir le bois français dans la construction, les constats sont, hélas, peu flatteurs : frein culturel qui minimise la construction-bois vis-à-vis des autres matériaux, obstacle économique qui n'a jamais vraiment permis de développer suffisamment l'industrialisation dans le secteur bois, réglementation toujours plus contraignante élaborée essentiellement autour du béton, carence évidente des professionnels du bâtiment spécialistes de la construction bois, présence beaucoup trop timide de ce matériau noble au sein des prescriptions d'appels d'offres.

Autant de mauvaises raisons avancées pour écarter nos industriels du bois des grands enjeux économiques. Les efforts consentis dans tous les maillons de la filière pour améliorer la qualité des produits commercialisés permettent de garder l'espoir de voir un jour une réalisation de l'ampleur et du rayonnement du Centre Pompidou de Metz affichant, en plus, cet argument si précieux pour l'économie des territoires lorrains : cet édifice a été réalisé entièrement avec du bois lorrain, un bois qui vient "de chez nous !"

Philippe Bernard-Michel  
Vice-Président du CRPF



# Actualités



## Réforme des Centres Régionaux de la Propriété Forestière, c'est parti !

*Nous l'avions déjà abordé dans des précédents numéros, la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.), voulue par l'Etat, a fini par rattraper les Centres Régionaux de la Propriété Forestière.*

### Un peu d'histoire, en bref

**11 Juin 2008** : la Commission de Révision des Politiques Publiques annonce deux mesures concernant les C.R.P.F. :

- ✓ Ils seront regroupés en un Etablissement Public national unique ;
- ✓ Ils engageront une concertation avec les Chambres d'Agriculture à l'initiative des Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt.

**6 novembre 2009** : une ordonnance crée le Centre National de la Propriété Forestière (C.N.P.F.) qui regroupe l'ancien Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (C.N.P.P.F.) et les 18 C.R.P.F. en un établissement public unique.

**22 mars 2010** : le décret précisant les modalités de cette fusion et de son fonctionnement paraît.

### Ce qui change

Le C.R.P.F. de Lorraine-Alsace perd sa personnalité morale pour devenir une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (C.N.P.F.). Son Conseil d'Administration devient un Conseil de Centre, élu tous les 6 ans, et qui sera renouvelé en 2011, perdant au passage un binôme titulaire-suppléant. La procédure de révision des listes électorales vient d'ailleurs d'être lancée.

Ses moyens financiers, matériels et humains sont intégrés au C.N.P.F. unique, et globalisés au niveau national.

### Ce qui ne change pas

Le C.R.P.F. de Lorraine-Alsace conserve sa dénomination, ce qui traduit la pérennité de son existence locale et de son rôle d'interlocuteur des collectivités territoriales. Moyens humains et matériels sont maintenus en place et les missions sont conservées, tant celles attribuées par l'Etat (Plans Simples de Gestion, Vulgarisation, Développement, Regroupement,...), que celles issues des partenariats établis avec la Région, les départements, ou les communautés de communes (Plans de Développement de Massifs, restructuration foncière, desserte,...). Ses conseillers de Centre (ex Administrateurs) continuent et continueront à agréer les plans simples de gestion, autoriser les demandes de coupes et représenter le centre dans les commissions officielles.

### Et pour vous, propriétaires ?

En dépit de tous ces bouleversements juridico-techniques, vous ne verrez pas de changement notable dans vos relations avec nous. Vos différentes antennes départementales sont maintenues, le personnel reste opérationnel, les missions sont toujours assurées avec la même efficacité.

Autrement dit, le C.R.P.F. de Lorraine-Alsace, qui a beaucoup œuvré, depuis plus de 40 ans, pour le progrès et le développement de la Forêt privée, avec une efficacité reconnue et saluée, existe bien toujours dans les faits (n'en déplaise à certains !).

Il entend bien continuer à assurer et assumer ses missions, et à occuper la place qui lui a été assignée, au bénéfice des propriétaires privés de Lorraine et d'Alsace.

Jean-Michel Hénon - CRPF



## Engagements Monichon (successions et ISF) : à l'heure du bilan obligatoire

Par décret du 19 mai 2010, une nouvelle obligation déclarative voit le jour pour les propriétaires forestiers. Les propriétaires bénéficiant d'une exonération partielle des droits de succession et d'impôt ISF devront désormais présenter, tous les 10 ans, un bilan de mise en œuvre du document de gestion durable (en clair, un tableau comparatif entre "coupes prévues" et "coupes réalisées").

Cette obligation est applicable dès à présent, mais des précisions sont attendues, en particulier, les conclusions tirées par l'Administration de l'analyse de ces bilans.

On voit bien l'esprit de ce texte. "En haut lieu", on suspecte les propriétaires privés concernés de ne pas suffisamment mettre en œuvre le contenu du plan simple de gestion. En Lorraine et Alsace, il ne semble pas que ce soit la réalité (voir *Floréal précédent*). Et souhaitons surtout que ce décret n'aille pas à l'encontre de ses objectifs... A suivre...

La rédaction de Floréal.



# Elections des Conseillers du C.R.P.F. : la procédure est lancée



## Pour être électeur

Vous devez être propriétaire d'au moins 4 ha cadastrés en nature de bois sur le département et vérifier, avant le 30 juin 2010, votre présence sur les listes, soit auprès de la Préfecture, des Sous-préfectures, ou des Chambres d'Agriculture, soit dans les locaux du C.R.P.F., soit sur le site internet du C.R.P.F. ([www.crfp.fr](http://www.crfp.fr)).

Les demandes d'inscription ou de rectification doivent parvenir à la Préfecture de Région où le C.R.P.F. a son siège (c'est-à-dire la Préfecture de Lorraine à Metz, même pour les alsaciens), avant le 30 juin 2010. Immédiatement après le 30 juin, une commission régionale mise en place par le Préfet, établit un projet rectifié de liste électorale, après examen des demandes d'inscription reçues ou de rectifications proposées.

Avant le 20 juillet, les demandeurs sont informés des décisions de la commission, puis un nouveau projet de liste modifiée est remis à la disposition, dans les mêmes conditions et dans les mêmes lieux, que le projet de liste initial.

Jusqu'au 10 décembre 2010, d'éventuelles réclamations tendant à la modification des projets rectifiés de liste électorale peuvent être adressées (aux Préfectures, ou au C.R.P.F.), par lettre recommandée avec accusé de réception.

Avant le 30 décembre 2010, les propriétaires réclamants reçoivent de la commission le résultat de l'examen de leur demande, et la liste électorale de chaque département est définitivement arrêtée.

## Qui peut être électeur ?

- 1/ si vous êtes propriétaire en tant que personne physique (autrement dit seul propriétaire), vous êtes, bien évidemment, le seul à pouvoir voter ;
- 2/ si vous êtes dans le cas de l'usufruit des forêts, seul le nu-propriétaire peut voter ;
- 3/ dans le cas d'une communauté matrimoniale, l'un ou l'autre des époux peut s'inscrire comme électeur et n'a pas besoin, pour ce faire, d'un mandat de son conjoint, sous réserve que la forêt ne soit pas considérée comme bien professionnel d'un des deux. Par contre, seul le conjoint inscrit peut voter (et, le cas échéant, se présenter comme candidat) ;
- 4/ pour les personnes morales (Groupements Forestiers par exemple) ou les Indivisions, le droit de vote peut être exercé, soit par le représentant légal (gérant du G.F., ou mandataire de l'Indivision), soit par une autre personne physique spécialement désignée.



## Pour être éligible

16 conseillers de Centre seront élus en 2011, sous la forme de 8 binômes titulaires-suppléants de la manière suivante :

- ✓ 6 au titre du collège départemental (un par département),
- ✓ 1 au titre des documents de gestion durable, autre que le Plan Simple de Gestion, (RTG ou CBPS).

Dans les deux cas, les électeurs seront ceux des listes électorales départementales.

- ✓ 1 au titre du collège régional, élu par les organisations professionnelles représentatives.

Le Conseil de Centre du C.R.P.F. Lorraine-Alsace sera ensuite composé de :

- ✓ 8 administrateurs élus,
- ✓ 1 administrateur représentant le personnel,
- ✓ le Président de chacune des 2 Chambres Régionales d'Agriculture.

Dans tous les cas, les candidats au poste de conseiller doivent être inscrits comme électeurs dans le département considéré, et la propriété forestière au titre de laquelle ils sont inscrits doit être dotée d'un Plan Simple de Gestion en vigueur, ou d'un autre document de gestion durable (RTG ou CBPS).

## Etre conseiller, pour quoi faire ?

Le Conseil de Centre a un rôle réglementaire de premier plan puisqu'il délibère sur :

- ✓ Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS, document-cadre pour l'agrément des documents de gestion durable) et sur le contenu du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ;
- ✓ Les projets de P.S.G. présentés par les propriétaires ou leurs gestionnaires, les demandes de coupes et les Règlements Types de Gestion (RTG) élaborés par les coopératives ou les experts ;
- ✓ Le programme d'activités du C.R.P.F., dans le cadre des Orientations Générales d'Activités fixées au plan national (notamment le contrat de performance signé avec l'Etat) et le rapport annuel d'activités du Centre.

Parallèlement, les conseillers de Centre émettent un avis sur les projets d'enveloppes budgétaires. Enfin et par délégation, les conseillers représentent le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) dans les commissions locales (régionales, ou départementales), au titre des législations pour lesquelles les CRPF ont compétence (aménagement rural, chasse, environnement, urbanisme,...).

## En conclusion

Les candidats au poste de conseiller devront se déclarer, par binôme (un titulaire et un suppléant), au plus tard 30 jours avant la date fixée pour les élections, soit avant fin mars-début avril 2011.

Avis aux amateurs !



# conomie

## Cours des bois : tout va bien, ou presque !

*Après des cours très attractifs en 2007, les marchés avaient plongé au cours de 2008, entraînés par la crise des subprimes. La période 2008/2009 a été particulièrement morose pour la filière-bois dans tous les secteurs et pour tous les produits forestiers. Depuis lors, le climat s'est petit à petit amélioré ; il est désormais franchement bon pour les résineux et les bois d'industrie. Les propriétaires forestiers doivent en profiter.*

2008/2009, annus horribilis pour la filière bois ! Il est trop tôt pour qualifier 2010 d'annus mirabilis et globalement, le bon climat actuel des cours est moins dû à une reprise de l'activité économique qu'à une nécessité de reconstituer des stocks vides. Mais les prix reprennent "du poil de la bête" et pour une bonne partie de la palette, les cours sont satisfaisants, voire plus. Voici le détail, selon les essences et les produits.

### Sapin-Epicéa

Les cours des petits et moyens bois sont à un très bon niveau depuis décembre, bien que la reprise des constructions ne soit pas au rendez-vous.

Côté grumes, les propriétaires, au vu des cours précédents, ont mis peu de bois sur le marché, d'autant moins que les conditions d'exploitation hivernales n'étaient pas favorables. Côté sciages, Allemands et Finlandais ont ralenti leur production et aujourd'hui, les stocks sont vides et les cours des sciages sont mécaniquement en train de remonter.

*Prix moyens pour des bois de 1 m<sup>3</sup> : de 40 à 60 €/m<sup>3</sup> sur pied.*

### Chêne

C'est aujourd'hui le secteur le "moins rose". Les deux moteurs, merrains et parquets, ne sont pas au mieux de leur forme. Pour le merrain, il s'agit d'un réajustement à la baisse assainissant un marché trop spéculatif. Quant aux parquets, le problème est infiniment plus sérieux, la fabrication se faisant de plus en plus en Asie. On parle ainsi d'un recul de 30 % des volumes produits par les parqueteries françaises. Mais là encore, les stocks quasi inexistants permettent des cours corrects.

*Prix moyens pour des bois jusqu'à 2 m<sup>3</sup> : de 40 à 80 €/m<sup>3</sup> sur pied et jusqu'à 150 €/t et plus, pour les bois de bonne qualité. Les gros bois de qualité sont à des niveaux supérieurs.*

### Hêtre

Les cours sont très moyens, mais on note une reprise de la demande par les marchés asiatiques.

*Prix moyens : de 30 à 50 €/m<sup>3</sup> sur pied, ce qui correspond peu ou prou aux cours des années 1990.*

Et si on oubliait définitivement de se référer aux prix des années 1995/2000 qui n'étaient qu'une période de surchauffe ?

### Frêne - Feuillus précieux

Les modes ont comme caractéristique de se démoder et vice-versa. Sur ce principe, le frêne, après une grosse décennie de purgatoire, est à nouveau demandé (prix de 60 à 90 €/m<sup>3</sup> sur pied), en grande partie, semble-t-il, du fait de l'augmentation des bois thermotraités ; les autres feuillus précieux ne semblent plus être "dans le vent". Pour combien de temps ?

### Acacia

Le nouveau venu dans la cour des grands, grâce à l'important marché des meubles de jardin et des terrasses.

### Bois de trituration

Toutes les unités sont demanderesse de bois, avec des cours tournés à la hausse. Les usines de pâte à papier sont, par exemple, tirées par la très forte demande chinoise, et par le contrecoup du tremblement de terre au Chili (le Chili produisait 7 à 8 % de la production mondiale de pâte, et les usines sont à reconstruire...). A noter également que Isoroy Lure est repris par Ikéa.

*Prix moyens : autour de 13 €/la tonne sur pied pour le bois d'industrie feuillu, autour de 5 €/le stère sur pied pour le bois d'industrie résineux blanc.*

Bref, si j'étais vous, je me préparerais pour les ventes d'automne...

Didier Daclin - Administrateur CRPF  
Philippe Laden - CRPF





# Homme des bois

**René Acrement**

*"Le PDM je suis pour, en tant que propriétaire, en tant que président d'association forestière, et bien sûr en tant que maire"*



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

*René Acrement, électricien de formation, thermicien de profession, est propriétaire à Cirey-sur-Vezouze. Sa première parcelle, il l'a achetée en 1980 ; elle faisait 10 ares ! Puis, comme son grand-père et son père l'ont fait, il a continué à racheter, à regrouper des parcelles. Ensuite, il est devenu maire de la commune et président de l'Association Forestière de Petitmont et environs. Et comme cela va sans dire, la forêt "il y croit", il a été l'un des premiers maires à rejoindre le comité de pilotage du Plan de Développement de Massif (PDM) du Lunévillois.*

## *La forêt, c'est héréditaire ?*

Dans ma famille, oui, mon grand-père était propriétaire, mon père aussi. Après la tempête, j'ai fait du regroupement, des échanges. De 10 ares, je suis passé, doucement, d'échanges, en achats, à près de 20 ha et maintenant, aucune de mes parcelles n'est en dessous de 2 ha. Les sols sont bons ici ; mon père, avec les aides du FFN avait planté des résineux, en ce qui me concerne, j'ai préféré planter du chêne, du frêne, du merisier.

J'ai participé à plusieurs formations forestières. Depuis longtemps, l'Association Forestière de Petitmont (AFPE) qui couvre notre secteur est très active, a toujours proposé de nombreuses journées de vulgarisation avec l'appui précieux des personnels de Groupe For'est et du CRPF. Et le programme "Rencontrons-nous" est toujours très intéressant.

*L'AFPE est une association que vous connaissez bien -même très bien- car vous en avez pris la présidence il y a un peu plus de 2 ans ?*

Quand Jean-Claude Freismuth, qui l'a présidée pendant de nombreuses années, a souhaité arrêter son mandat, j'ai été pressenti pour le remplacer. L'AFPE, c'est 91 propriétaires pour 650 ha. Les 3/4 des propriétaires ont moins de 4 ha. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes : petites parcelles, morcellement, problème de foncier ...

## *Le Plan de Développement de Massif du Lunévillois est sur votre secteur : quel est votre ressenti ?*

Ce PDM répond tout à fait à nos attentes : c'est une démarche nationale, mise en œuvre localement par les CRPF, afin de dynamiser la petite propriété forestière privée. Elle implique nécessairement les acteurs de la filière forêt-bois. Les opérations sylvicoles, mais aussi l'amélioration du foncier et de la desserte constituent l'ossature du PDM du Lunévillois. Cette démarche doit permettre une participation active de la petite propriété forestière privée dans le développement des territoires ruraux. Cette action doit assurer la mobilisation d'une matière première écologique et renouvelable, dont les besoins vont croissants (bois-construction et bois-énergie). Le Lunévillois a été choisi pour l'importance en nombre, en surface, des petites forêts privées qui s'y trouvent.

## *Il faut souligner que cette implication dans le PDM vous motive à plusieurs titres, propriétaire, président de l'association forestière de Petitmont et Environs et maire de Cirey-sur-Vezouze*

Notre commune possède une forêt de 580 ha, qui a été malheureusement très largement touchée par la tempête. Il est vrai que le PDM ne peut fonctionner sans une forte implication des élus locaux. En tant que maire, je suis complètement dans cette démarche. Le soutien de la commune assure un relais important pour une bonne transmission de l'information, il est aussi le gage d'une confiance communicative auprès des propriétaires. De plus, la commune est un opérateur foncier essentiel et les projets de desserte concernent souvent forêts publiques et privées.

J'ai immédiatement accepté d'être dans le comité de pilotage du PDM et vais faire le nécessaire pour drainer toutes les bonnes volontés ! Notre commune fait partie de la Communauté de communes du Pays de la Haute Vezouze. Notre intérêt est commun !

## *Il n'y a qu'à regarder les paysages de la Codecom (qui regroupe Bertrambois, Cirey, Parux, Petitmont, Saint-Sauveur, Tanconville et Val-et-Chatillon) pour se rendre compte que la richesse la plus apparente se trouve dans les forêts...*

La forêt pour le bois de chauffage : ici, dans nos campagnes le chauffage au bois est très habituel, très répandu. Chaque année dans la forêt communale, il y a plus de 150 personnes qui demandent à faire du bois ! Plus les administrés qui font eux-mêmes leurs bois dans leurs parcelles. Le chauffage au bois ici, c'est une réalité. Et puis, la forêt pour le "bois-énergie" -si cher à l'Etat- avec des chaudières à plaquettes qui s'installent maintenant dans de nombreux endroits et qu'il faudra bien alimenter... Notre massif a les potentialités, il faudra lui donner les moyens de les valoriser.

La forêt pour les ballades : le Center Parc qui vient d'ouvrir à quelques kilomètres va générer l'arrivée de nombreux touristes. Notre forêt doit être une forêt accueillante, qui offre des itinéraires intéressants pour que les vacanciers sortent du Centre à la découverte de notre région... La forêt constitue donc bien notre richesse !

Interview réalisée par Marie-Françoise Grillot - CRPF

## **Démarrage du P.D.M. du Lunévillois**

*Le Lunévillois : 20.700 ha de forêts privées dont 57 % en propriétés inférieures à 25 ha. Un financement Conseil Régional/FEADER (Europe) et C.R.P.F. permet d'assurer le poste d'Alban Depaix, technicien forestier, tout nouvellement affecté par le C.R.P.F. à cette opération. Il s'agit de dynamiser les petites forêts privées en complicité avec les municipalités. Les maires intéressés peuvent prendre contact avec Alban Depaix au 06.71.57.65.36*



# Technique

## Plantations sur terres agricoles aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles

*De nombreux signes sur le terrain, quelques témoignages, écrits, laissent penser qu'une grande partie des petites parcelles forestières de Lorraine et dans une moindre mesure d'Alsace, sont issues de déprises agricoles. Ces déprises ont débuté avec les terres les plus pauvres au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, abandonnées par la révolution industrielle qui a attiré de nombreux ruraux vers la ville, puis ce fut le tour des vignes décimées par le phylloxera au début du XX<sup>ème</sup> siècle et plus proche de nous, des collines sous-vosgiennes, reboisées au milieu du siècle précédent.*

Deux exemples et deux communes en Meuse pour illustrer ce propos : Mogneville et Breux.

**La commune de Mogneville** est située au sud-ouest du département, aux portes de la Marne, dans la région naturelle de la Champagne humide. Vers 1850, elle montre le bon exemple en replantant plus de 30 hectares. Pour cela, elle se dote d'une pépinière où des glands sont semés. Les bouleaux et les charmes, quant à eux, sont arrachés dans les forêts de Trois Fontaines dans la Marne, et dans le massif de Beaulieu en Argonne.



On ne parle pas encore de faible densité, là c'est du 5.000 plants à l'hectare, mais la technique fera ses preuves ! On plante en premier lieu les bouleaux et les charmes, voire des acacias comme "essences de bourrage", avant d'y installer les chênes. 150 ans plus tard, de magnifiques futaies offrent plus de cent cinquante tiges à l'hectare et trois cents m<sup>3</sup>/ha de bois d'œuvre, on n'est pas dans la sylviculture minimaliste ! 4 hectares d'épicéa à 2.500 tiges à l'hectare en 1858, plus quelques hectares de frêne et aulne, viendront compléter le tableau. En 1876, la commune se verra décerner la mention honorable en section sylviculture, au concours agricole de Reims. De 1850 à 1880, elle perdra 200 habitants et plus de 20 exploitations agricoles. Les terres les plus éloignées, ou les moins fertiles, seront replantées selon la même technique par des propriétaires privés, ou bien elles seront colonisées naturellement par la forêt. Les 60 hectares de vignes de la commune, détruites par le phylloxera à partir de 1888, subiront le même sort.

C'est ainsi que 240 hectares de petites forêts privées se créeront dans la seconde partie de ce siècle.

A noter que la moyenne des parcelles, agricoles et forestières, est alors de 22 ares, ce qui est identique à celle des parcelles forestières aujourd'hui ! Le nombre total de propriétaires est 440, dont la moitié n'habite pas la commune. Nous avons là les éléments pour ouvrir un débat sur l'évolution de la petite propriété forestière...

**La commune de Breux**, située à l'extrême nord de la Meuse, aux portes de la Belgique, aura longtemps été le pays de la pomme de terre, qui se développait de façon étonnante dans ces sols sableux et profonds. Les parcelles les plus escarpées, ou les plus éloignées, seront petit à petit abandonnées par la culture et là aussi, seront reboisées selon la méthode décrite plus haut. D'abord les bouleaux, qui seront arrachés dans les forêts belges voisines et replantés à très fortes densités, puis une ou deux années plus tard, des faînes, enterrées d'un coup de talon. Aujourd'hui, des futaies cathédrales, avec des volumes similaires à Mogneville. Plus étonnant encore, des merisiers fréquents, avec des volumes unitaires qui dépassent souvent 2 m<sup>3</sup>. Cette technique de plantation a perduré jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle et aujourd'hui encore, on peut rencontrer à Breux des propriétaires forestiers occupés à façonner en bois de chauffage des bouleaux d'un diamètre conséquent, pour "dégager les hêtres". Dans les "fonds" colonisés naturellement, ce sont l'érable plane et le frêne qui ont pris place.



**En Moselle**, au pays des Etangs, l'œuvre artistique de l'académicien François de Curel a peut-être laissé un souvenir, "La Comédie du génie", qui en avait sans doute, mais parmi les nombreuses plantations qu'il a réalisées au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les chênes de la Canardière révèlent une technique usitée à l'époque. D'après les propos recueillis il y a plus de 30 ans auprès d'un participant, les glands ont été semés à la main avec de l'orge qui servait sûrement d'ombrage et de désherbant, avant d'abandonner la place aux chênes. Le résultat, 100 ans plus tard, une futaie pure de chêne d'une qualité très hétérogène, et qui ressemble étrangement aux peuplements des anciennes vignes, au pied de la forêt de Beaulieu en Argonne. Même technique ?

Jean-Pierre Corvisier - CRPF

**En Moselle**, sur la commune d'Ennery, le Bois Saint-Jean renferme 80 hectares de futaie de chêne. Son propriétaire, M. Sallerin, nous apprend que cette ancienne terre agricole a été semée de glands par les allemands dans les années 1890-1900, au moment de l'annexion de la Moselle. Un labour aurait été réalisé avec une charrue tirée par des chevaux, puis suivi d'un semis manuel de glands en lignes. Certaines parcelles auraient été ensemencées de hêtres et de charmes.

Cédric Belliot - CRPF

**Dans les Vosges** aussi, la technique du semis dans des cultures céréalières était utilisée. Ainsi, à Nossoncourt, on peut aujourd'hui admirer une superbe futaie de pin sylvestre d'une vingtaine d'hectares. En y regardant de plus près, on observe la présence d'anciens ados, signe incontestable d'une mise en valeur agricole du temps jadis. D'après M. de Ravinel qui nous rapporte les récits familiaux, le semis fut réalisé à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle "à la volée" dans de l'avoine, avec des graines de pin sylvestre issues de Riga. Cette façon de procéder procurait un couvert léger aux jeunes plants et freinait le développement des adventices plus longévives. La première éclaircie fut faite... au couteau !



Puis les autres éclaircies trouvèrent des débouchés pour les bois de mine. Aujourd'hui, cette futaie plus que centenaire présente des arbres de qualité remarquable, sous lesquels se sont installés sapins pectinés, hêtres et chênes. La nature a définitivement repris ses droits et seul l'œil averti décèle qu'il n'en fut pas toujours ainsi ! Mais à chaque contexte, solution différente ! D'autres parties de la propriété, plus mouilleuses, ont fait l'objet de semis de glands. On utilisait pour cela une espèce de bêche épaisse et creuse avec un réservoir de glands qui étaient libérés lorsque la bêche était enfoncée à l'endroit souhaité. A l'époque, les sangliers tournaient plus souvent autour d'une broche qu'autour des champs et forêts, ce qui laissait le temps à nos jeunes glands de germer !

**En Meurthe-et-Moselle**, à Jeandelaincourt, c'est la technique de plantation mélangée ligne par ligne, à forte densité, qui permit en 1911, la constitution d'une hêtraie sur terre agricole. Epicéa, bouleau et hêtre furent plantés à 10.000 plants par ha, après décapage de la prairie sur les lignes de plantations. Les éclaircies ont progressivement récolté bouleaux et épicéas, laissant la place à une futaie de hêtres quasi pure. Les dernières mesures, relevées en janvier 2009, font apparaître un diamètre de plus de 65 cm pour les plus gros arbres. La récolte du peuplement, étalée pour permettre la régénération naturelle, peut désormais être envisagée.

Cyril Vitu - CRPF

**En Alsace**, région fortement peuplée (200 habitants au km<sup>2</sup>), le boisement des terres agricoles n'a pas connu de grande ampleur, sauf localement dans quelques vallées de la montagne vosgienne. Dans les années 1925-1930, dans la vallée de la Doller à Rimbach, la ferme du Riesenwald, localisée un peu en altitude, a vécu un boisement en épicéa sur plus de 100 ha. L'auteur, un scieur de bois du Bas-Rhin ayant épousé l'héritière de cette propriété, avait sans doute préféré cette valorisation à l'agriculture de montagne. Les premières éclaircies n'eurent lieu qu'au début des années 70.

Dans le Bas-Rhin, les hautes-chaumes du Champ du Feu, pâturages communaux jugés sans doute trop difficiles à exploiter, furent massivement enrésinées au début du 20<sup>ème</sup> siècle. La déprise agricole des années 50, qui signa la grande vague des reboisements de terres agricoles, a surtout touché la haute vallée de la Bruche, très proche de la vallée de la Plaine. Les autres vallées vosgiennes du versant alsacien n'ont que peu cédé à la tentation de l'enrésinement. Les vallées de Sainte-Marie aux Mines et d'Orbey-Lapoutroie, francophones, sont un exemple de bon équilibre entre agriculture, forêts anciennes et jeunes reboisements peu nombreux. La fabrication du munster a sans doute procuré à l'agriculture locale une bonne rentabilité.



En plaine, la déprise agricole s'est traduite par une augmentation de la taille des exploitations, et non par des reboisements. On peut signaler néanmoins la plantation de peupleraies dans les zones humides de la plaine du Rhin, tant sur terrains privés que sur pâturages communaux.

La vulgarisation forestière, dès ses débuts, a fait la promotion du reboisement des terres délaissées par l'agriculture en cours d'intensification. Ce thème n'était pas le plus développé. Cependant, il a laissé des traces et quelques réalisations exemplaires par leur réussite, et quelques autres par leur échec. De nos jours, le boisement de terres agricoles dans notre région pose la question générale de l'antagonisme entre production agricole pour nourrir la population mondiale, et production de matière première pour l'énergie, ou la construction.

Jean Braud

Et pour conclure, écrit Cyril Vitu, "quel dommage et quelle frustration (mais aussi parfois quelle chance !) pour le forestier, de ne pas voir l'accomplissement de toutes ses tentatives !"

Photos : Nossoncourt - Futaie de Pin sylvestre (E. de Ravinel)





# Autour de nous

## La recherche forestière, une démarche collective et prospective

*Gérard Nepveu est un nom connu des forestiers qui ont "un peu de bouteille" et un peu de mémoire aussi ! Il est associé à la recherche forestière, au centre INRA de Champenoux (54) et plus particulièrement à la station "Qualité des Bois" qu'il a dirigée. Nous avons voulu prendre de ses nouvelles, bien sûr, et lui demander comment la "QB" s'était transformée au fil des ans.*

### **La station "QB" est-elle toujours d'actualité ?**

Depuis l'année 2000, la QB est englobée dans le LERFoB, le Laboratoire d'Etude des Ressources Forêt-Bois. Le LERFoB est une Unité Mixte de Recherche qui regroupe plusieurs équipes de l'INRA et de l'ENGREF-AgroParisTech. Depuis 2009, la station "QB" de l'INRA a fusionné avec l'ancienne station "Sylviculture et Production" pour donner l'équipe "Croissance, Production et Qualité du Bois" (CPQB) du LERFoB. Mais l'esprit du fondateur de la QB, Hubert Polge, nous inspire toujours !

### **"Cuisine interne", ou vrai regroupement positif ?**

Sans hésitation, un gros "plus". Ce mariage permet de répondre de façon moderne, c'est-à-dire intelligente, sans dépenses pharaoniques et avec une précision identifiée, à des questions telles que celles-ci, posées par la "pratique" : prévoir la qualité d'une ressource en place, identifier les scénarios sylvicoles propres à produire des bois de telle ou telle qualité.

### **On ne prélève plus les fameuses "carottes" ?**

Nous sommes passés d'une démarche très descriptive d'évaluation de la qualité -les carottes de sondage à la tarière de Pressler- à une démarche basée sur la modélisation. Avec cette modélisation, nous sommes capables maintenant, au moins dans un certain nombre de cas, de prévoir par quelques clics de souris, le classement normalisé et les propriétés technologiques des pièces de bois (déformations au séchage, propriétés mécaniques,...) issues de tel ou tel scénario sylvicole, même "futuriste", défini au bureau.

### **Quelles sont les caractéristiques des bois les plus intéressantes pour les utilisateurs ?**

Densité, retrait, angle du fil sont des propriétés "de base" du bois qui pèsent lourd sur les aptitudes technologiques de la plupart des essences. N'oublions pas cependant de mentionner d'autres critères de qualité (et notre LERFoB travaille à leur modélisation) : la nodosité des pièces, la forme des grumes, et d'autres propriétés du bois qui sont déterminantes pour certaines utilisations et certaines essences (durabilité naturelle, couleur, nervosité,...).

### **Une trouvaille récente concrète ?**

Pour la petite histoire, on peut mentionner un résultat obtenu en marge d'un projet "Sylviculture et qualité du bois de Chêne sessile" conduit dans les années 90, avec l'ONF. Depuis toujours, les forestiers ont éclairci à l'instinct en éliminant les arbres "vissés". Eh bien, en procédant à plusieurs dizaines de milliers de mesures, nous avons confirmé l'existence d'une bonne corrélation entre l'angle du fil du bois dans l'arbre et l'aspect extérieur de l'arbre, ici l'oblicité plus ou moins prononcée des crevasses de l'écorce.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Autre et très inédite trouvaille pour le Chêne, la découverte d'une énorme variabilité entre arbres pour la durabilité naturelle du bois. Cela signifie que bon nombre de nos chênes peuvent avoir un bois aussi durable en emploi extérieur que bien des bois tropicaux réputés sur ce point.

### **Allons jusqu'au propriétaire... Quelles avancées pour lui ?**

J'en citerai une. Dans le cas des plantations d'Epicéa, nous avons montré que, à partir du descriptif IFN, à savoir le triplet "hauteur-diamètre-âge", d'une population d'arbres, il était possible de prévoir les caractéristiques et le classement normalisé des pièces susceptibles d'en être issues par sciage

### **Comment intégrez-vous les facteurs de risques climatiques ?**

Les écologues de notre LERFoB s'enquièrent actuellement de prévoir la mortalité des principales essences, en particulier les Chênes, en relation avec la disponibilité en eau qui s'annonce comme problématique en période estivale au cours des prochaines décennies. Mais, nous nous intéressons principalement à prévoir les conséquences probables du "changement global" sur les évolutions d'aire des essences forestières et, à l'intérieur de celles-ci, sur les changements de productivité et de qualité du bois.

### **Le bois-énergie, n'est-ce pas "l'anti-qualité" du bois ?**

Mon avis personnel sur ce dossier est que, plutôt que d'envisager le développement des cultures dédiées "biomasse bois", il faut délibérément viser la production de bois de qualité et, dans ce contexte, mobiliser les houppiers et les éventuels sous-étages pour produire du bois-énergie. Mais attention aux exportations d'éléments minéraux qui risquent d'appauvrir les sols !

### **Le bois a rajeuni depuis le discours présidentiel d'Urmatt. Etes-vous plus sollicité à son sujet ?**

Nous n'avons pas attendu ce discours pour mettre en application le slogan qui figure depuis sa création au frontispice de notre LERFoB Infos : "Optimiser la chaîne forêt-bois pour un développement durable" !

### **Qu'est-ce que le rédacteur en chef de LERFoB Infos\* souhaite dire à son homologue de Floréal ?**

Par delà la qualité et l'audience de Floréal, je suis très impressionné par sa contribution pluraliste au débat sur notre filière forêt-bois. De débat, c'est de cela dont nous avons besoin, toujours et encore, car c'est l'unique rempart contre le risque de prises de décision marquées par la subjectivité, un risque qui plane en permanence sur notre forêt et sur les unités de transformation de son bois !

Interview réalisée par Anne Madesclaire et Marie-Françoise Grillot - CRPF

\* LERFoB Infos est une lettre mensuelle d'informations de deux pages qui existe depuis 2000 et qui tire à plus de 500 exemplaires (108 numéros parus à ce jour consultables sur le site du LERFoB [http://www.nancy.inra.fr/foret\\_bois\\_lerfob](http://www.nancy.inra.fr/foret_bois_lerfob)).





# Parole à

*Hubert de Chevigny  
nouveau Président  
du Syndicat de Moselle*

## Notre image grand public

Dans cette belle forêt de chêne de Moselle, si proche de Metz qu'elle subit une forte pression touristique, nous nous préparons à une journée de martelage ensoleillée. Bottes, cuissards, compas et marteaux, nous sommes prêts. C'est alors qu'une promeneuse matinale s'arrête à notre hauteur pour nous demander qui nous sommes ?

"Devinez madame !" "Des chasseurs ?" "Non !" "Des géomètres ?" "Non, nous sommes des forestiers en charge de la gestion de ces bois." Et, jetant un œil réprobateur à nos marteaux : "Oh ! Alors vous allez couper nos beaux arbres ? Quel dommage !"

Cette dame, qui semble apprécier ce paysage, ne se doute pas qu'elle le doit à des générations de forestiers. Et s'il est tout juste concevable pour elle qu'il y ait des "forestiers" en forêt, ce serait donc pour la détruire... Elle ne se doute pas non plus que la forêt, dont elle profite avantageusement, est privée et que les "autorités" nous reprochent aujourd'hui de ne pas y couper assez de bois.

D'où nous vient cette image brouillée ? A l'heure où la société célèbre les vertus de la nature, nous, forestiers privés, devrions passer du statut d'essence d'ombre à celui d'essence de lumière et être célébrés pour avoir été écologistes avant l'heure !

Au lieu de cela, nous nous trouvons face à une société intrusive qui s'empresse de légiférer, pour border notre action d'un garde-fou, à ses yeux indispensable.

Nous avons un problème d'image. Il y a peut-être un mea culpa à faire de notre part. Jusqu'à ces dernières années, les instances de la forêt privée n'avaient affaire qu'à des spécialistes de la forêt dans les ministères et les différents services concernés où se prenaient les décisions entre forestiers ou apparentés. Pour ces techniciens, le qualificatif de "privée" était bien pratique pour se démarquer de la forêt "domaniale".

Aujourd'hui c'est différent, la forêt privée doit rendre des comptes à la société toute entière. Il n'est pas rare de se retrouver dans une réunion, dont le sujet concerne exclusivement la forêt privée, avec 35 personnes autour de la table, pêcheurs, agriculteurs, randonneurs, cueilleurs, responsables des eaux, municipalités, communautés de commune, organisations écologistes diverses, sans compter la multiplicité des services concernés.

Or, aux yeux de tous ces partenaires, nous ne sommes jamais que la forêt "privée". Ce seul mot fait de nous une cible, comme si perdurait l'image du propriétaire oisif qui vient couper de beaux arbres lorsqu'il a quelques besoins financiers, sans autres considérations sylvicoles ou environnementales.

La question se pose : faut-il continuer à qualifier notre forêt de "privée", lorsque l'on s'adresse à la société toute entière ?

Elle a bien d'autres qualités, avant d'être "privée". Elle fait vivre une filière de centaines de milliers de gens, elle filtre l'air et l'eau dont tous profitent, elle participe positivement à la biodiversité et stocke le carbone, elle protège nos versants de l'érosion, elle chauffe nos foyers, elle valorise nos paysages, elle paye des impôts et en plus, elle est bien gérée. En fait, elle est bourrée de qualités notre forêt dite "privée", elle est même un des rares moteurs propres de notre planète. Alors pourquoi la réduire à ce qualificatif plutôt provocateur, qui pérennise l'image du panneau rouillé du coin du bois, percé d'une volée de plomb : "propriété privée, défense d'entrer" ?

L'agriculteur, pourtant vilipendé par les écologistes, n'a pas de problème d'image, lui. Le citoyen, qui voit un tracteur dans un champ, pense à l'agriculteur méritant qui gagne durement sa vie, et il ne se pose pas la question du statut "privé" du champ. Effectivement, il n'existe pas de champ domaniale !

Notre problème d'image grand public n'est pas insoluble. D'autres forestiers l'ont résolu. Au Canada, par exemple, quand on roule sur une route de gravelle au bord de laquelle surgit un élégant panneau en bois "ferme forestière des Trois Vallées" et qu'on aperçoit un chargeur roulant vers une grosse pile de bois, on a tout de suite la vision du travailleur qui tire légitimement son gagne-pain des produits de la forêt. On ne se préoccupe pas de savoir si cette terre est privée, ce qui est le plus souvent le cas. La seule présence du mot "ferme" évacue le problème.

Il y a l'amorce d'une prise de conscience en France, avec l'apparition de petites phrases ciselées qui fleurissent sur nos papiers en-tête pour tenter d'expliquer ce que le terme "privée" n'explique pas.

C'est parce que nous pouvons être fiers de la façon dont la forêt privée est gérée qu'il nous faut lui donner une lisibilité grand public, avec des mots simples, porteurs de vertu.



# Arbre au vert



Photos : Fernand Kanzler

## Les vaches à la reconquête du paysage dans les Vosges mosellanes

*Sous l'impulsion de l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde, un vaste programme de reconquête de friches et d'ouvertures de fonds de vallées est en cours depuis 30 ans, dans les Vosges mosellanes. Pour le bien-être des habitants, des agriculteurs, des touristes, et en harmonie avec la forêt.*

*Ce premier article est consacré à l'outil principal : les vaches. Il sera suivi en septembre, d'un article sur le travail des hommes et la présentation des résultats.*

### Le décor

Les Vosges mosellanes, deux secteurs de Moselle : le Pays de Sarrebourg, le Pays de Bitche, avec des caractéristiques semblables, l'omniprésence de la forêt, une agriculture de moyenne montagne, beaucoup de relief, des fonds de vallée très humides et des pentes délaissées par une agriculture en recul.

Ces fonds de vallée étaient jadis des prés de fauche, avec des réseaux d'assainissement, drainages, "rayes",... De surface modeste et souvent situés sur des sols difficiles, ils sont devenus inaccessibles à l'agriculture moderne et de ce fait, se sont petit à petit enfrichés. On y trouve quelques plantations d'épicéa abandonnées, qui généralement finissent mal : elles sont décimées par les scolytes, sont victimes de chablis, ou sont tout simplement défrichées, alors qu'elles peuvent être une composante importante du paysage. Mais en l'état, ces zones offrent un environnement peu attrayant économiquement et visuellement.

Afin de redonner au paysage une physionomie accueillante, une démarche techniquement simple et peu coûteuse a été initiée, grâce à une vedette inattendue : la VACHE !

### L'actrice principale : la vache

L'histoire remonte à 1988 ; la première tondeuse débroussaillouse a été introduite en novembre de cette année là.

Des exemples d'utilisation de bovins rustiques et adaptés aux milieux humides pour entretenir des espaces naturels sensibles existaient déjà dans certaines régions humides, délaissées par l'agriculture (Poitou-Charente, Normandie et Rhône-Alpes).

Deux vaches cousines, la Galloway et la Highlands Cattle sont reconnues comme efficaces et adaptées au contexte. Il faut également souligner que des races françaises peuvent répondre aux mêmes objectifs, mais n'ont pas été retenues pour des raisons de disponibilité.

Le look de la Highland, avec des longs poils et de longues cornes pointues, l'a emporté sur celui de sa cousine au poil frisé, et surtout sans cornes. Deux races rustiques qui vivent toute l'année dehors, se suffisant d'une lisière forestière, une haie ou un bosquet.

Une exigence alimentaire ne démentant pas leur caractère rustique puisqu'elles sont capables de se contenter de fourrage grossier comme les roseaux, les carex, ou encore de pousses et de tiges de morts bois. L'hiver, un appoint en paille, ou en foin sur les stations les plus pauvres, est parfois nécessaire lorsque les conditions météorologiques sont rigoureuses.

Des équipements de contention de qualité et un système d'attrape pour manipuler les bovins sont les seuls vrais investissements recommandés pour réussir l'élevage.

Ces animaux sont donc capables de répondre à deux objectifs :

- la tonte de l'herbe et des jeunes pousses d'espèces ligneuses à la belle saison, qui permet de "garder le terrain propre" ;
- le débroussaillage en hiver par l'abroustissement des bourgeons et des tiges ligneuses.

En Moselle, de nouveaux troupeaux n'ont cessé de se constituer et ce, souvent à l'initiative de non-agriculteurs, et parfois hors de la zone du massif des Vosges, ou tout du moins sur des parcelles sans difficultés particulières.

Une autre race est remise au goût du jour, la Vosgienne, caractérisée par sa robe noire et sa large raie dorsale blanche, bordée et ponctuée de petites taches noires. C'est une race menacée, également très rustique, capable de produire du bon lait et de la bonne viande, et qui sait valoriser des herbages d'altitude et en pentes, mais aussi en fonds de vallée. Souhaitons-lui également le même succès qu'à sa cousine britannique.

La suite au prochain numéro !

Fernand KANZLER  
Chargé de mission de  
l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde





# u coin du bois

## Bien vendre ses feuillus de haute qualité

Dans le cadre du programme "Rencontrons-nous", environ 70 personnes ont participé en février dernier, à une journée d'information consacrée à la vente des feuillus précieux avec pour cadre, le parc à grumes de l'Office National des Forêts de Saint-Avold (Moselle).

Cette journée a été l'occasion d'inviter une trentaine de propriétaires et gestionnaires belges, ainsi qu'une dizaine de propriétaires luxembourgeois.

Partant du constat que depuis 50 ans, le prix des bois d'œuvre diminue alors que les coûts de main d'œuvre augmentent, il devient indispensable de produire des bois de haute qualité à moindre coût et de bien les vendre.

La matinée en salle a permis d'aborder les points suivants :

- connaître les cours des bois,
- choisir un mode de vente,
- identifier un arbre de haute qualité,
- présenter les résultats obtenus aux ventes sur parc à Saint-Avold.

L'après-midi, la visite du parc à grumes, animée par MM. Vuidel de l'O.N.F. et Muehleck de la Société Fritz Kohl (trancheur allemand), a permis concrètement de présenter les singularités des bois et les prix obtenus lors de la vente du 18 février 2010. Comme l'a signalé M. Wilhelm, initiateur du projet, il s'agit, cette année, de la 17<sup>ème</sup> édition du parc. Pour l'O.N.F. cet espace aménagé est dévolu au regroupement des plus belles pièces de "tranche" récoltées dans des forêts bénéficiant du régime forestier en Moselle. Le classement est très sévère, si bien que les grumes sont généralement courtes (le volume moyen est de 1 m<sup>3</sup>).

Cette année, 387 m<sup>3</sup> étaient mis en vente : Alisier torminal (19 % du volume), Frêne (14 %), Chêne (13 %), Merisier (11 %) et Erable sycomore (11 %). Le Pin sylvestre représentait exceptionnellement 28 % du volume. Cette vente a la particularité d'être franco-allemande puisqu'elle regroupe trois dépôts : Saint-Avold et deux sites en Allemagne. De plus, le catalogue est largement distribué auprès des acheteurs potentiels allemands (270 cahiers envoyés, dont 100 en France). En raison de la haute qualité des bois vendus, les prix obtenus sont exceptionnels (en moyenne 500 €/m<sup>3</sup> et 4,2 offres par lot). Le graphique ci-dessous met en évidence l'évolution des prix unitaires, par essence, atteints sur le dépôt pendant 10 ans.

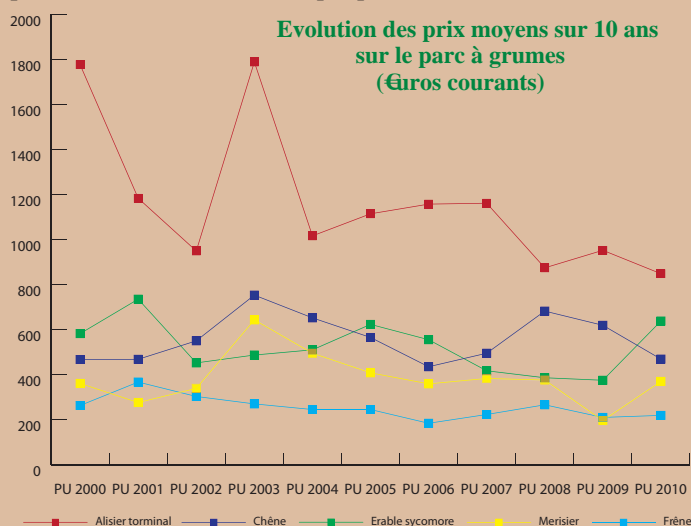


Photo : Cédric Belliot - CRPF

Un record de vente en 2007 : 9.000 €/m<sup>3</sup> pour une grume d'Alisier torminal de 4 mètres de long et un diamètre moyen de 53 cm (volume unitaire : 0,904 m<sup>3</sup>).

Cependant, il est important de préciser que les bois de haute qualité ne représentent que 1 à 3 % du volume extrait en forêt et que les frais de vente dans ce cadre précis du parc à grumes sont élevés (100 €/m<sup>3</sup> pour une pièce unique à vendre d'1 m<sup>3</sup>).

Tous les gestionnaires présents à cette journée étaient unanimes pour préciser que ces bois de haute qualité doivent être triés, mis en valeur, regroupés avec d'autres bois similaires (sur place de dépôt ou sur parc) pour obtenir un prix de vente satisfaisant. Le parc à grumes de Saint-Avold est ouvert également aux grumes issues de forêt privée, mais certains gestionnaires privés pratiquent également ce type de vente.

L'objectif principal de la journée était de mettre, à nouveau, en évidence l'intérêt de produire des bois de haute qualité et plutôt des gros bois. "Tous les gros ne sont pas des bois de valeur, mais en général, les bois de valeur sont gros".

Ces bois rares peuvent générer 20 à 30 % du chiffre d'affaires s'ils sont vendus dans un cadre adapté, par des techniciens compétents.

Il est enfin souhaitable, dans la mesure du possible, que la forêt concernée soit gérée de façon irrégulière (essences diversifiées, étalement des classes d'âges, volume/ha constant,...), ce qui autorise une plus grande souplesse. Ceci permet d'adapter les récoltes (légères mais fréquentes) à l'évolution du marché, ainsi qu'aux besoins financiers du propriétaire :

- coupe importante en cas de besoins financiers ou de marché favorable (sans dégrader, bien sûr, le capital resté sur pied) ;
- réserve de bois de valeur en période d'aisance financière, ou en cas de mévente, sans risque de vieillissement de la forêt. Attention, cependant, car certaines essences (Hêtre, Frêne,...) présentent des risques supérieurs d'altération de leur qualité avec le temps, dès que le terme d'exploitabilité est atteint.

Les résultats très satisfaisants obtenus pour ces bois de haute qualité mettent en évidence le rôle essentiel de ce type de vente.

Comme le souligne Monsieur Wilhelm, "un bijou ne se vend pas dans une auberge de village".



# e feuilles en aiguilles

## National

### Des ormes résistants à la graphiose

La graphiose se propage par un champignon microscopique qui, en colonisant les vaisseaux, perturbe la circulation de la sève, provoque le flétrissement puis la mort de l'arbre. Des équipes de scientifiques travaillent depuis des années pour sélectionner des variétés résistantes. Après un long chemin, Jean Pinon, ancien Directeur de recherche de l'INRA Champenoux, peut enfin annoncer que deux variétés sélectionnées sont désormais disponibles en pépinière.

## Lorraine

### Mise en place de France Forêts Lorraine

Le CRPF, l'ONF, les Communes forestières, les Coopératives forestières et l'Union forestière de l'Est se sont réunis le lundi 19 avril afin de mettre en place France Forêts Lorraine, déclinaison régionale de France Forêts. Il s'agit de rechercher et d'afficher des positions communes au regard des grands enjeux forestiers et de créer ainsi une image unitaire. Une lettre d'informations semestrielle intitulée "Forêts de Lorraine" à destination des élus locaux est d'ores et déjà mise en place.

### Une enquête auprès des propriétaires forestiers lorrains

Quelles sont les conditions socio-économiques d'une exploitation durable des forêts ? Question soumise au Laboratoire d'Économie Forestière de l'ENGREF et à l'Inventaire Forestier National, avec réponse en 2010. Une enquête est mise en route pour mieux comprendre les attentes et les priorités des sylviculteurs, ainsi que les contraintes pesant sur le prélèvement de bois.

5.000 propriétaires forestiers tirés au sort sur 5 régions -dont la Lorraine- seront contactés par enquête postale. Ces questionnaires seront anonymes, de même que les résultats qui seront stockés dans une base de données.

### Un projet stratégique pour la filière bois Lorraine

Le Gipeb-lor, interlocuteur des professionnels de la filière bois lorraine, a organisé 5 rencontres thématiques, afin de connaître les attentes et les préoccupations des différents acteurs, dont bien sûr les forestiers.

Ce sont plus de 150 participants qui ont répondu aux rendez-vous "Première transformation pour les résineux et pour les feuillus", "Seconde transformation et mise en oeuvre", "Ressource forestière", "Industrie lourde" et "Bois énergie".

Ces rendez-vous et débats ont permis la rédaction d'un "projet stratégique 2010" qui sera présenté aux assises de la filière bois lorraine, le 2 juillet à Velaine-en-Haye.

## Meurthe-et-Moselle

### Inauguration d'un Observatoire des Forêts à Nancy

L'Observatoire Européen des Forêts a été inauguré, le 9 avril à Nancy, par le Ministère de l'Agriculture, la Région Lorraine, la Communauté urbaine du Grand Nancy, la ville de Nancy, l'INRA et l'Institut européen de la forêt (Efi). Il rassemblera, harmonisera les statistiques forestières et favorisera les échanges entre experts par la collecte de toutes les informations nécessaires à l'élaboration de politiques au niveau européen. Pour la ville de Nancy, cette installation est un pas de plus dans la construction d'un grand pôle scientifique et technologique autour de la forêt et du bois.

## Meuse

### Décès de Claude Zunino

Nous apprenons le décès de M. Claude Zunino, à 62 ans. Bien connu des meusiens, Claude Zunino dirigeait l'entreprise d'exploitation Zunino Bois S.A. à Robert-Espagne, à la suite de son père Jean.

## Moselle



Photos : Marie-Françoise Grillot - CRPF

### Non, ce n'est pas une mauvaise blague !

Cédric Belliot quitte le CRPF, et la Moselle au 30 juin. Eh oui, on lui a proposé mieux, un poste de technicien titulaire (et non contractuel comme ici), au CRPF des Pays de la Loire, pour le département de la Sarthe ! Il était en Lorraine depuis 97, auprès de la coopérative F&BE, puis du CRPF depuis 2007. On le regrette déjà, et encore pour longtemps, parmi les propriétaires et collègues qu'il a toujours épaulés, d'un coup de "D'accord d'accord !", rapidement suivi d'effets !

## Chauffage au bois au Center Parc de Moselle

Le "Domaine des trois forêts", 4<sup>ème</sup> Center Parc français implanté au cœur d'un domaine forestier de 435 ha en Moselle, sera doté d'une chaudière au bois. Cette chaudière biomasse couvrira 90 % des besoins thermiques des équipements collectifs. Cet investissement est en partie subventionné par l'Ademe et le Conseil Régional de Lorraine.

Les 5.200 tonnes de bois nécessaires annuellement proviendront de plaquettes forestières issues de forêts situées dans un rayon de 50 km et de broyats de classe verte (déchets de bois non traités).

## Alsace

### Décès de Michel Staquet

Nous apprenons le décès de M. Michel Staquet, survenu à Colmar le 3 mai.

Agé de 90 ans, cet Ingénieur des Arts et Métiers, originaire de Watrelos dans le Nord, avait fait carrière à EDF comme spécialiste de l'énergie nucléaire. Il s'occupait personnellement avec passion de ses forêts et fut un adepte de la douglasiculture intensive.

Il a été notamment administrateur du CRPF pour le Haut Rhin de 1973 à 1987, aux côtés de M. de Reinach, et membre du Conseil d'Administration du Syndicat des forestiers privés d'Alsace.

Il s'est investi avec efficacité et dévouement dans la Forêt privée alsacienne, où il était très apprécié pour sa disponibilité et son esprit concret et rationnel.

### Départ de Christophe Schilt

Christophe Schilt quitte le service de la DRAF Alsace pour la DREAL Lorraine issue de la fusion de la DIREN, de la DRE et de la DRIRE. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans ces nouvelles fonctions.

### Catherine nous quitte...

Catherine Jacquet quitte Forêts Services 68 et ses fonctions d'animatrice pour l'amélioration du foncier forestier du département du Haut-Rhin. Elle sera remplacée par Christophe Doumax. Bonne chance à tous les deux !

**FLOREAL**  
édité par le  
Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace  
41, Avenue du Général de Gaulle  
57050 Le Ban Saint-Martin  
( 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36 )  
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"  
Site internet Forêt Privée "www.foretprieefrancaise.com"

Responsable de la Publication  
Philippe Bernard-Michel  
Directeur de la Publication  
Jean-Michel Hénon  
Rédactrice en Chef  
Anne Madesclaire  
Secrétaires de Rédaction  
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid  
Maquette  
Mireille Florimond  
Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X  
Numéro tiré à 10.000 exemplaires  
Abonnement gratuit  
Dépôt légal à parution  
Imprimé sur papier certifié PEFC  
Labellisé Imprim'Vert

**ECOPASS**  
SO 14001  
F-57000

**Interreg IV A**  
Grandes Régions - Grande Région  
Action cofinancée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg IV A Grande Région - projet Regiwood  
L'Union Européenne investit dans votre avenir.

**Regiwood**

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site [www.crfp.fr](http://www.crfp.fr)

Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez !

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."